

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 49

N°152

En exercice : 49

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents : 34

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 JUILLET 2018

**L'AN deux mille dix huit, le 11 juillet**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 6 juillet 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00, sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danielle, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Madame Magali CHERET

Madame Soizig NEDELEC

Monsieur Fethi CHOUDER

Monsieur Kilani KAMALA

Monsieur Pascal BEAUDET

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Sylvie DUCATTEAU

Madame Sophie VALLY

Monsieur Antoine WOHLGROTH

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Madame Alice FAGARD

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Monsieur Guillaume SANON

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Madame Evelyne YONNET

Monsieur Daniel GARNIER

Monsieur Rachid ZAIRI

Madame Thérèse MBONDO

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

---

Secrétaire de séance : Sophie VALLY

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ Direction des  
Affaires Culturelles/Service Culture

**OBJET : Signature de la convention de partenariat entre la commune d'Aubervilliers et l'association Orchestre de Paris relative aux conditions et au contenu de la collaboration entre les deux parties sur le territoire d'Aubervilliers au cours de la saison culturelle 2018-2019.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le partenariat entre l'association Orchestre de Paris et la ville d'Aubervilliers ;

Considérant que les spectacles accueillis à Aubervilliers et les places de concert à la Philharmonie sont pris en charge financièrement par l'Orchestre de Paris ;

Considérant que la Ville prend en charge le coût de la formation en direction des enseignants à hauteur de 324 euros TTC ;

Considérant la volonté de rendre contractuel ce partenariat entre les deux parties ;

Adoption à l'unanimité par 45 pour

**DELIBERE :**

**AUTORISE** la maire à signer la convention de partenariat entre la commune et l'association Orchestre de Paris concernant les conditions et le contenu de la collaboration entre les deux parties sur le territoire d'Aubervilliers au cours de la saison culturelle 2018-2019.

Reçu en préfecture le : 13/07/18

Publié le : 13/07/18

Certifié exécutoire : 13/07/18

Pour la Maire,  
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

